

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Le 10 juillet 2018

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 10 juillet 2018, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

193-2018 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
4. **Approbation des comptes**
5. **Comité de développement**
6. **Comité de la Famille et des Aînés**
7. **Soumission - Conversion d'une nouvelle pompe à la station de pompage**
8. **Plainte – Gaspillage eau potable**
9. **Dossier immeuble – Caisse Desjardins**
10. **Paiement de la facture dans le dossier de la plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ)**
11. **Formation – Projet de Loi 122**
12. **Entente - Asphaltage accotement**
13. **Demandes des loisirs**
14. **Qualification de l'opérateur en eaux usées**
15. **Refinancement d'un montant de 111 000 \$**
16. **Facture Gaétan Bolduc - Réparations**
17. **Dossier – Plainte à la Commission municipale du Québec**
18. **Facturation aux municipalités pour le Site d'enfouissement**
19. **Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Philippe-de-Néri, de l'office municipal d'habitation de Saint-Pascal, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel**
20. **Entente de services 2018-2019 – Centre d'éducation des adultes Kamouraska-Rivière-du-Loup**
21. **Plantation d'arbres sur le terrain de l'Édifice Claude-Béchar**
22. **Asphaltage Route 230 et rues de la municipalité**
23. **Valves de rues**
24. **Installation d'un régulateur de pression – Lettres aux utilisateurs du réseau d'aqueduc**

25. ADMQ – Zone 11 – Bas-St-Laurent (Colloque)
26. Correspondance
27. Période de questions
28. Demande de Monsieur Henri Barbeau (Zonage) au 188 Route 230
29. Redevances éoliennes
30. Journée des Philippéens & Philippéennes le 16 septembre 2018
31. Paiement de 10% des honoraires d'Asisto
32. Location de la salle pour le Karaté (Éric Tremblay)
33. Levée de l'assemblée

194-2018 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 5 juin 2018.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du
du
procès-verbal,

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque
Et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de juin 2018, et ce, telles que présentées.

Leclerc, directeur général

Pierre

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 30 juin 2018 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

195-2018 **Approbation des comptes**

Administration générale

Asisto inc.	Projet eau potable	14 521.34 \$
Bibliothèque municipale	Subvention	1 000.00 \$
Canadien National	Signaux lumineux	279.00 \$
Capitale assureur	Assurance collective	1 335.96 \$
Carrière G. Lemieux	Poussière de pierre	10.45 \$
Club patinage art.	Subvention	50.00 \$
Collège Shawinigan	Formation	290.05 \$
Dufresne, Hébert	Services juridiques	1 676.05 \$
École St-Philippe	Loisir actif	286.86 \$
Hydro-Québec	Pompe	2 029.57 \$
	Puits	29.76 \$
	Centre	990.21 \$
	Lumières	429.15 \$
Leclerc Pierre	Fourniture bureau	149.46 \$
Maison de la Famille	Subvention	200.00 \$
Mallette comptables	Services juridiques	643.86 \$
Symposium peinture	Billets souper (2)	70.00 \$
Produits Suncor	Essence	397.27 \$
Bell Canada	Service	408.75 \$

Bell Mobilité	Service	167.92 \$
Fondation Hôpital	Don	100.00 \$
Garon Luce	Aménagement floral	248.90 \$
Hénault Louis-Martin	Subvention Broncos	200.00 \$
Lévesque Serge	Achat bottes	100.00 \$
Vaillancourt Émie	Fourniture bureau	94.81 \$
Dicom express	Soumission	13.61 \$
Hydro-Québec	Étangs aérés	815.52 \$
	Garage	205.64 \$
	Égouts	263.38 \$
Leclerc Pierre	Déplacement congrès	269.96 \$
Salaires	Juin	19 628.03 \$
Agro-Enviro lab	Analyse eaux usées (2 mois)	442.28 \$
Alim. Lucien Dubé	Prod. Entretien, glace	34.60 \$
Buro Plus	Fournitures bureau	541.32 \$
Caillouette & Associés	Rép. station de «pompage	1 499.26 \$
Camionnage Alain Benoit	Étangs aérés	287.44 \$
Construction S.R.B.	Sciage rue Marquis	247.89 \$
Dionne Nicole	Déplacements, fête voisins	28.65 \$
Équip. R. D'Anjou	Pièces	10.35 \$
Fonds inf. du terr.	Mutations	4.00 \$
Gagné Marjolaine	Conciergerie	165.00 \$
Groupe Dynaco	Styrofoam, engrais, autres	575.31 \$
Base 132	Journal juin	125.32 \$
IDC	Service informatique	43.12 \$
Jean Morneau	Fil	54.03 \$
Landry Raynald	Vitres	45.00 \$
MRC	Évaluation	4 310.82 \$
Pavage Francoeur	Travaux route 230	8 631.40 \$
Plomberie Bernier	Entrée eau J-C Drapeau	931.91 \$
Prod. Sanitaire Unique	Chlore	195.00 \$
Réal Huot	Pièces distr. Eau	885.77 \$
Serres Jardins Cécile	Aménagement floral	1 801.31 \$
Tabagie Lunik	Fournitures bureau	33.99 \$
Vaillancourt Émie	Déplacement	22.08 \$
Ville St-Pascal	Service incendie	<u>15 919.31 \$</u>

Total 83 740.67 \$

Solde dans EOP : 429 821.68 \$

Solde dans EOP – Avantages 3 592.46 \$

Site d'enfouissement

Hydro-Québec	Électricité	557.25 \$
Groupe Caillouette	Réparation	273.09 \$
Tetra Tech	Suivi environnemental	<u>1 290.60 \$</u>

Total 2 120.94 \$

Solde dans EOP : 116 724.44 \$

Solde dans EOP – Avantages 102 684.24 \$

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

196-2018 **Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil qu'il a rencontré Madame Émie Vaillancourt le 9 juillet 2018 dans le but de trouver la meilleure façon pour recruter des membres. Une prochaine rencontre est prévue dans les prochains jours. Il a été aussi question du 150^e.

197-2018 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller, informe le conseil que la journée intergénérationnelle se tiendra le 26 juillet 2018. Il invite toute la population à venir participer à cette rencontre.

198-2018 **Soumission — conversion d'une nouvelle pompe à la station de pompage**

Suite aux explications de monsieur le maire et du dépôt d'un rapport d'inspection de la firme Gaétan Bolduc et Ass.

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre
Et résolu unanimement que : les membres du conseil acceptent de faire réparer par la firme Gaétan Bolduc et Ass., une des deux (2) pompes qui est à la station de pompage SP-1 qui consiste à faire installer un Kit de conversion pompe Flyght N3085 MT-462 à Flyght C3085 MT-434, au prix de 2 957.46 \$ plus taxes.

199-2018 **Plainte – Gaspillage d'eau potable**

Monsieur le directeur général fait lecture d'une plainte reçue à la municipalité concernant l'usage abusif d'eau potable pour laver le trottoir et une entrée en asphalte d'un citoyen logeant au 155 Route 230.

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne
Et résolu unanimement qu' : une copie de la plainte soit transmise au propriétaire du 155 Route 230.

200-2018 **Dossier immeuble – Caisse Desjardins**

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'une rencontre aura lieu avec les personnes intéressées par le projet, mercredi le 11 juillet 2018. Par la suite, un suivi sera fait auprès de la direction de la Caisse.

201-2018 **Paiement de la facture dans le dossier de la plainte à la Commission municipale du Québec (CMQ)**

Le directeur général dépose une facture de la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau concernant la plainte à la CMQ pour la période se terminant le 31 mai 2018.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement que : les membres du conseil acceptent de payer la facture au montant de 11 140.60 \$ taxes incluses.

202-2018 **Formation – Projet de Loi 122**

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte que le directeur général assiste à cette formation qui aura lieu à la MRC de Kamouraska le 29 août 2018 à 9 h.

203-2018

Entente – Asphaltage des accotements de la Route 230

Attendu que la gestion de la route 230 incombe au ministre en vertu de la Loi sur la voirie, au terme du décret;

Attendu que la recherche de la sécurité et de la mobilité des cyclistes sur le territoire constitue un des principes à respecter pour l'atteinte des objectifs de la Politique à vélo;

Attendu que les autorités gouvernementales et municipales souhaitent améliorer la sécurité de la route pour les cyclistes;

Attendu que l'amélioration de ces deux aspects implique notamment de l'asphaltage d'accotements de routes sous la gestion du ministre;

Attendu que la Municipalité, par voie de son conseil municipal, a accepté de participer, selon une contribution de 20 %, à l'asphaltage des accotements de la Route 230;

Attendu que le ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la loi sur la voirie;

Attendu que la Municipalité est habilitée à conclure la présente entente en vertu de l'article 34 de la Loi sur la voirie et de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1).

En conséquence,

Il a été proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : le maire soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette entente d'asphaltage d'accotements de la route 230, à partir de 1 289 mètres à l'ouest de l'intersection avec la route 287 en direction ouest, soit une longueur approximative de 1 088 mètres, tel que montré au plan de localisation joint à l'annexe B.

204-2018

Demandes des loisirs :

A) Location de salle

Il a été proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : les membres du conseil acceptent de louer gratuitement la salle les jours de pluie pour le terrain de jeux.

B) Supervision de l'agente de développement

Pour faire suite à la lecture de la demande du comité des loisirs,

Proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu unanimement que : le conseil accepte d'allouer quelques heures de service au comité des loisirs, avec l'agente de développement.

205-2018 **Qualification de l'opérateur en eaux usées**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que monsieur Marc Anctil a réussi avec succès la formation dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées.

206-2018 **Refinancement d'un montant de 111 000 \$**

Pour faire suite aux explications.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de participer au financement d'appels d'offres public offert par le Ministère des Finances, pour le refinancement d'un montant de 111 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 20 novembre 2018.

207-2018 **Paiements des factures de Gaétan Bolduc et Ass. (Réparations des pompes et autres)**

Il est proposé par : monsieur Noël Alexandre

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de payer les factures à Gaétan Bolduc et Ass. au montant de 20 901.14 \$.

208-2018 **Dossier – Plainte à la Commission municipale du Québec**

Le directeur général informe les membres du conseil que le dossier de la plainte à la CMQ est toujours actif.

209-2018 **Facturation aux municipalités pour le Site d'enfouissement**

Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte

Et résolu unanimement que : les membres du conseil autorisent le directeur général à transmettre les comptes suivants aux municipalités pour l'année 2018.

**Facturation fonds post-fermeture – Site d'enfouissement
selon le tonnage de l'année 2008**

Municipalités	2008/tonnage	Prix/tonne	Total
Kamouraska	333.90	9.00 \$	3 005.10 \$
Saint-André	278.91	9.00 \$	2 510.19 \$
Mont-Carmel	489.29	9.00 \$	4 403.61 \$
Rivière-Ouelle	599.45	9.00 \$	5 395.05 \$
Saint-Anne	588.54	9.00 \$	5 296.86 \$
Saint-Bruno	175.16	9.00 \$	1 576.44 \$
Saint-Denis	260.26	9.00 \$	2 342.34 \$
Saint-Gabriel	232.46	9.00 \$	2 092.14 \$
Sainte-Hélène	310.41	9.00 \$	2 793.69 \$
Saint-Onésime	190.50	9.00 \$	1 714.50 \$
Saint-Pacôme	1,123.63	9.00 \$	10 112.67 \$
Saint-Philippe	542.87	9.00 \$	4 885.83 \$
Ville Saint-Pascal	2,268.03	9.00 \$	20 412.27 \$
Ville La Pocatière	3,287.48	9.00 \$	29 587.32 \$
Saint-Alexandre	895.06	9.00 \$	8 055.54 \$
Saint-Germain	123.52	9.00 \$	1 111.68 \$
St-Joseph	163.73	9.00 \$	1 473.57 \$
Total	11,863.20		106 768.80 \$

210-2018 **Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Saint-Philippe-de-Néri, de l'office municipal d'habitation de Saint-**

Pascal, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Saint-Philippe-de-Néri, de l'Office municipal d'habitation de Kamouraska, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pascal, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

Attendu que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saint-Philippe-de-Néri, de Kamouraska, de la Ville de Saint-Pascal, de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Mont-Carmel un projet d'entente de regroupement des six (6) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

Attendu que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

Attendu qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Saint-Philippe-de-Néri, de Kamouraska, de Saint-Pascal, de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Mont-Carmel suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

211-2018 **Entente de services 2018-2019– Centre d'éducation des adultes Kamouraska-Rivière-du-Loup**

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement que : le conseil autorise le directeur général à signer le document concernant l'entente de services entre le Centre d'éducation aux adultes de Kamouraska-Rivière-du-Loup et la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

212-2018 **Plantation d'arbres sur le terrain de l'Édifice Claude-Béchar**

Suite aux explications de Monsieur le Maire.

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement que : le conseil accepte de participer au projet de plantation d'un arbre pour notre municipalité selon les modalités énoncées dans le courriel du 27 juin 2018 de la MRC.

213-2018 **Asphaltage Route 230 et rues de la municipalité**

Considérant que des estimations ont été demandées à Pavage Cabano et Pavage Francoeur pour l'asphaltage à différents endroits de la municipalité;

Considérant que la soumission de Pavage Cabano n'était pas conforme aux exigences du Ministère des Transports;

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : les membres du conseil acceptent la soumission de Pavage Francoeur, au prix de 18 821.20 \$ plus taxes pour l'asphaltage de la route 230 et des rues de la municipalité conditionnellement à ce que les travaux soient exécutés avant le 18 juillet prochain.

214-2018 **Réparations aux valves de rues**

Considérant que des travaux d'entretien doivent être exécutés sur les valves d'eau potable situées dans les rues de la municipalité;

Considérant que les municipalités de St-Pascal, Kamouraska et Mont-Carmel ont décidé de se joindre à nous pour séparer les coûts de mobilisation et de coucher.

Considérant qu'une soumission a été déposée par la firme Aquarehab.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Et résolu unanimement que : le conseil accepte de faire réparer environ 6 à 8 valves de rues.

215-2018 **Installation d'un régulateur de pression – Lettres aux utilisateurs du réseau d'aqueduc**

Considérant que des travaux seront exécutés en 2018-2019 pour améliorer la pression de l'eau potable sur le réseau d'aqueduc de la municipalité;

Considérant que ces améliorations auront pour effets d'augmenter la pression de l'eau;

Considérant que la municipalité a adopté le 4 février 2013 le règlement numéro 259 concernant l'utilisation de l'eau potable;

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu unanimement que : le conseil avise la population desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité qu'ils devront apporter les modifications suivantes selon l'article 5.4 du règlement numéro 259 :

Règlement 259 – Article 5.4

« Quel que soit le type de raccordement, la Municipalité ne garantit pas un service ininterrompu ni une pression ou un débit déterminé; personne ne peut refuser de payer un compte partiellement ou

totalemment à cause d'une insuffisance d'eau, et ce, quelle qu'en soit la cause.

Si elle le juge opportun, la Municipalité peut exiger du propriétaire qu'il installe un réducteur de pression avec manomètre lorsque celle-ci dépasse 525 kPa, lequel doit être maintenu en bon état de fonctionnement. La Municipalité n'est pas responsable des dommages causés par une pression trop forte ou trop faible.

La Municipalité n'est pas responsable des pertes ou des dommages occasionnés par une interruption ou une insuffisance d'approvisionnement en eau si la cause est un accident, un feu, une grève, une émeute, une guerre ou pour toutes autres causes qu'elle ne peut maîtriser. De plus, la Municipalité peut prendre les mesures nécessaires pour restreindre la consommation si les réserves d'eau deviennent insuffisantes. Dans de tels cas, la Municipalité peut fournir l'eau avec préférence accordée aux immeubles qu'elle juge prioritaires, avant de fournir les propriétaires privés reliés au réseau de distribution d'eau potable ».

216-2018 **Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- MRC –Gestion du castor
- MMQ – Rapport d'inspection thermographique
- CPTAQ – Dossier 2171-0751 Québec inc.
- MTQ – Lignage piétonnier
- Transport Pierre Dionne – Bris route de la Station
- Plainte d'un citoyen- Concernant l'employé de la municipalité M. Serge Lévesque/ le conseil demande au DG de rencontrer M. Christophe Lemieux et M. Serge Lévesque
- APHK - Certificat membre honoraire 2018
- MRC – Gilles Plourde (garages temporaires)
- MTQ – Programme d'aide à la voirie locale
- Transport en vrac – redevances municipales
- Asisto- Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2018

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

217-2018 **Période de questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

218-2018 **Demande de Monsieur Henri Barbeau (Zonage) au 188 Route 230**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement que : le conseil mandate le directeur et l'inspecteur régional en bâtiments et en environnement (Monsieur Gilles Plourde) dans le but de rencontrer Monsieur Henri Barbeau pour connaître ses intentions.

219-2018 **Redevances éoliennes**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte informe les membres du conseil que la municipalité a reçu un chèque de 1 876 \$ correspondant aux profits du dernier trimestre 2017 et du premier de 2018.

De plus, il informe le conseil qu'un montant de 700,000 \$ est prévu pour l'année 2018 pour la MRC de Kamouraska; dont 500,000 \$ sera redistribué aux municipalités.

220-2018 **Journée des Philippéens et Philippéennes le 16 septembre 2018**

Le directeur général dépose les prévisions budgétaires de la journée des Philippéens et Philippéennes et prévoit une contribution municipale de 1 307 \$. Les membres du conseil s'en déclarent satisfaits.

221-2018 **Paiement de 10% des honoraires d'Asisto**

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement qu' : un montant de 2 420.22 \$ représentant 10% des honoraires soit payé à Asisto, pour un total à date de 70%.

222-2018 **Location de la salle pour le Karaté (Éric Tremblay)**

Pour faire suite à la lecture de la demande et des explications de Monsieur le Maire.

Il est proposé par : Frédéric Dionne
Et résolu unanimement que : le conseil accepte de louer la salle au prix de 20 \$ par séance. Les séances se tiendront tous les samedis de 10 h 00 à 12 h 00. S'il y a une autre location, Monsieur Tremblay devra déplacer la journée.

223-2018 **Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Gaston Roy
Et résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 20 h 47.

Frédéric Lizotte,
Maire

Pierre Leclerc
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.